

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Des MAIA des territoires Annonay, Aubenas et Privas

Destiné à l'ensemble des acteurs de la gérontologie intervenants sur l'Ardèche.

Cet AMI fait référence à la lettre de mission N°2 relative au diagnostic territorial et prospectif d'évolution et de structuration de l'offre de répit et d'hébergement temporaire d'urgence transmis aux filières gérontologiques et aux MAIA des départements Ardèche et Drome.

Le calendrier de cette démarche a été réactualisé le 10/07/2020 par la délégation départementale ARS de la Drôme et de l'Ardèche.

Cette lettre de mission fait suite à un premier diagnostic de l'offre de répit réalisé en 2019 ; les documents sont disponibles auprès des pilotes MAIA du département de l'Ardèche.

L'objet de la seconde lettre est relatif à la co-construction de l'évolution de l'offre de répit.

L'objectif général est d'organiser la concertation au sein des filières gérontologiques afin de proposer des hypothèses d'évolution de l'offre de répit, d'hébergement temporaire d'urgence et d'aide aux aidants conformément aux orientations arrêtées par les autorités à l'issue de la validation des diagnostics.

A noter qu'une « stratégie nationale de mobilisation et de soutien des aidants » a été présentée le 23 octobre dernier. Cette stratégie prévoit un déploiement de mesures sur trois ans, à partir de 2020, avec un financement à hauteur de 400M€ dont 105M€ pour le répit.

Les hypothèses d'évolution de l'offre devront être proposées par la transformation de tout type de places existantes (hébergement permanent, accueil de jour, accueil de nuit, hébergement temporaire) en dispositif de répit classique ou expérimental (plateforme de répit, accueil de jour itinérant, relayage,...).

Le public cible est l'aidant familial principal d'une personne âgée de plus de 60 ans :
- atteinte d'une maladie neurodégénérative,
- en perte d'autonomie,
- handicapée vieillissante.

Concernant l'offre de répit en établissement, la population cible est toute personne âgée en perte d'autonomie, atteinte ou non d'une maladie neurodégénérative y compris des personnes handicapées vieillissantes.

Extraits de la LM n°2

Concernant l'Ardèche, la transformation de l'offre de répit se déclinerait en 2021 sous trois formes :

- l'installation de 4 places d'Hébergement Temporaire,
- la création d'une Plateforme d'accompagnement et de Répit (PFAR),
- la création, par redéploiement de places au sein du département de 14 places d'Accueil de Jour itinérant.

Cet AMI concerne la plateforme d'accompagnement et de répit ainsi que l'accueil de jour itinérant :

- Sur le site de l'ARS AuRA vous trouverez à titre d'information [l'appel à candidature de 2017 ainsi que le cahier des charges](#) pour la mise en place de plateformes d'accompagnement et de répit, ce cahier des charges est susceptible d'évoluer. Véritable lieu dédié cette plateforme devra apporter [conseil et soutien aux aidants](#) .
- Concernant l'accueil de jour itinérant, vous pouvez consulter [l'appel à projet de la Loire](#) qui décrit dans le cahier des charges le public et les missions spécifiques d'un tel dispositif. Le territoire à pourvoir est précisé dans la lettre de mission : *sur les zones blanches ou sous-équipées par rapport à la moyenne régionale (moitié nord du département, à l'exception des bassins annonéen et privadois et du couloir rhodanien)*. La [circulaire DGCS/SD3A no 2011-444 du 29 novembre 2011](#) relative aux modalités d'organisation de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire donne le cadre légal de ce dispositif.

Cet AMI diffusé par les MAIA Ardéchoises a pour objectif de partager largement l'information afin que les opérateurs qui souhaitent se porter candidat puissent le faire savoir.

Pour faire part de votre souhait de mise en place d'un accueil de jour itinérant et/ou d'une plateforme de répit, merci de compléter le document suivant et de le transmettre par courriel à maia.annonay@ardeche.fr avant le 23/10/20. Les candidats sont invités à indiquer dans le dossier la méthodologie de tarification proposée, ainsi que le tarif indicatif correspondant.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Madame Elodie AIZAC, pilote MAIA du territoire d'Annonay au 06 80 46 65 49 ou par courriel maia.annonay@ardeche.fr .

Privas, le 18/09/2020

Manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un accueil de jour itinérant et/ou d'une plateforme de répit

1. Présentation

Nom de la structure

Nom du responsable

Téléphone

Courriel

Votre intérêt porte sur la mise en place d'une plateforme de répit : OUI/NON

Votre intérêt porte sur la mise en place d'un accueil de jour itinérant : OUI/NON

2. Territoire

Merci de préciser le territoire concerné : nom des communes ou EPCI, ou nom de(s) la filière gériatrique(s)

3. Votre projet

3.1 Décrire le public concerné :

3.2 Décrire les objectifs :

3.3 Quels sont les indicateurs de suivi que vous envisagez :

3.4 Décrivez comment va se décliner votre projet (les professionnels, les actions, les modalités d'organisation...) :

3.5 Quel calendrier envisagez-vous :

3.6 Quels sont les partenaires que vous associez :

4. **Budget** : merci d'indiquer la méthodologie de tarification proposée, ainsi que le tarif indicatif correspondant

Commentaire libre :